

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 8^e JOUR DE MARS 2022, À 19H30**

Étaient présents : Monsieur François Berthiaume, maire
Monsieur John Bradley, conseiller
Madame Patricia St-Laurent, conseillère
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Madame Marie-Claude Racine, conseillère
Monsieur Maurice Rolland, conseiller

Madame Sylvie Burelle, directrice générale et monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques assistaient également à la séance.

R-32-2022 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-33-2022 Adoption du procès-verbal du 8^e jour de février 2022

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 8^e jour de février 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry., appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le procès-verbal du 8^e jour de février 2022 soit accepté tel que déposé.

R-34-2022 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par madame Patricia St-Laurent appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que cette liste des comptes, d'une somme de 297 716.70\$ soit acceptée.

R-35-2022 Rapport du C.C.E. du 16 février 2022

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 16^e jour de février 2022;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par madame Marie-Claude Racine et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-36-2022 Rapport du C.C.U. du 16 février 2022

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16^e jour de février 2022;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-37-2022 Rapport du C.C.L. du 21 février 2022

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en loisirs tenue le 21^e jour de février 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le conseil accepte le compte-rendu.

R-38-2022 P.I.I.A. – Gabrielle Dumas

Attendu la demande de permis de madame Gabrielle Dumas relativement à l'agrandissement d'une construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 126 du cadastre du Québec, sise au 141 rue Richelieu ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-39-2022 P.I.I.A. – Paméla Hogue-Gariépy

Attendu la demande de permis de madame Paméla Hogue-Gariépy relativement à l'agrandissement d'une construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 311 218 du cadastre du Québec, sise au 195, rang du Ruisseau Nord ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Patricia St-Laurent et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-40-2022 P.I.I.A. – Ariane Lévesque

Attendu la demande de permis de madame Ariane Lévesque relativement à la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 6 387 040 du cadastre du Québec, sise au 420 rue de Val-d'Or ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Maurice Rolland, appuyé par monsieur John Bradley et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-41-2022 P.I.I.A. – Alexandre Morissette

Attendu la demande de permis de monsieur Alexandre Morissette relativement à l'agrandissement d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 894 848 du cadastre du Québec, sise au 904, rue Richelieu ;

Attendu que cette demande est associée à l'analyse de conformité des critères de P.I.I.A. ;

Attendu que la demande est conforme à la réglementation ;

Attendu que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Annie Houle et unanimement résolu que le P.I.I.A. soit accepté tel que déposé.

R-42-2022 Transport adapté – ARTM

Attendu que la municipalité se doit par la loi d'offrir un service de transport adapté sur son territoire ;

Attendu que l'ARTM, l'organisme mandaté par la municipalité pour fournir ce service, propose à la municipalité de renouveler l'entente pour l'année 2022 ;

Attendu que l'entente prévoit une contribution de 44 717\$;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Bradley, appuyé par madame Patricia St-Laurent, et unanimement résolu :

- D'informer l'ARTM que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire renouveler l'entente selon les termes proposés.
- D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, le renouvellement de cette entente.

R-43-2022 Demande droit de passage - La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie

Attendu que le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie ;

Attendu que La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le samedi 11 juin 2022 ;

Attendu que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité ;

Attendu que les rues suivantes, rang des Soixante, montée Verchères et rue Richelieu (route #223) devront être complètement fermées à la circulation automobile de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu fait partie du parcours tel que vue sur le plan fourni par l'organisation et joint à cette résolution ;

Attendu qu'une bourse d'une valeur de 10 000\$ sera accordée à la ville la plus accueillante sur le parcours selon le vote des cyclistes récolté par voie de sondage ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu :

- Que le Conseil municipal autorise le passage des cyclistes de La Boucle sur nos routes prévues dans le tracé déposé.
- Que la municipalité collabore à l'activité en recrutant et en formant les bénévoles avant l'événement.
- Que la municipalité fournisse ses barricades disponibles pour aider à la fermeture de rues de manière temporaire.
- Que la municipalité assume les coûts pouvant être engendrés par le service incendies de la municipalité.
- Que la municipalité publicise l'activité et invite ses résidents et ses commerçants à se joindre à l'événement.
- Que la municipalité autorise le vol de drone sur son territoire selon le cadre réglementaire canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.

R-44-2022 Camp de jour – Les Camps AES, division de GVL Inc.

Attendu que monsieur Boudreau, directeur des loisirs, nous informe de la difficulté du recrutement pour les postes disponibles au camp de jour pour l'été 2022 ;

Attendu la recommandation du Comité consultatif de loisir à l'effet de confier le camp de jour pour l'été 2022 à une firme privée ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Maurice Rolland et unanimement résolu d'accepter le protocole d'entente et de mandater les Camps AES, une division de GVL Inc. pour la mise sur pied d'un camp de jour de 8 semaines durant l'été 2022 du 27 juin au 19 août 2022.

Il est également résolu de mandater monsieur André Boudreau, directeur des loisirs, pour effectuer le suivi du protocole d'entente à intervenir avec la firme GVL Inc. et de veiller au bon fonctionnement et au respect de celui-ci.

R-45-2022 Levée de la séance

Il est proposé par madame Marie-Claude Racine, appuyé par madame Patricia St-Laurent et unanimement résolu que la séance soit levée.



François Berthiaume
Maire



Sylvie Burelle
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-34-2022, R-42-2022, R-43-2022 et R-44-2022.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 9^e jour de mars 2022.



Sylvie Burelle
Directrice générale